

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 9 décembre 2019, à 20h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, M. Jacques Lirette, M. Mme Sonia Tremblay et Mme Ginette Camiré.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- adoption des prévisions budgétaires 2020;
- adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2020-2021-2022;

Cette séance extraordinaire est exclusivement réservée pour le budget 2020 et le plan triennal d'immobilisation.

223-12-2019

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 :

La directrice générale fait la lecture des différents postes de revenus et de dépenses rattachés au budget de l'année 2020;

Suite à cette lecture, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que les prévisions budgétaires de l'année 2020 soient acceptées telles que présentées, c'est-à-dire :

- administration : 3 052 666.00 \$
- aqueduc & égouts : 417 890.00 \$
- total du budget : 3 470 556.00 \$

224-12-2019

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2020-2021-2022 :

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 de la Municipalité de Saint-Bernard;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu unanimement :

Que le conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 de la Municipalité de Saint-Bernard tel que présenté par le maire, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 829 000 \$, soit 379 000 \$ pour l'année 2020, 220 000 \$ pour l'année 2021 et 230 000 \$ pour l'année 2022.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière